

Dangers de l'électricité pour personne profane

Cours

Ref	Dates	Jours	Heures	Durée	Financement	CHF
329347						CHF 300

DÉFINITION

Sensibiliser les participants aux dangers de l'électricité dans son utilisation quotidienne.
Ce module est reconnu par la Société Suisse de Sécurité au Travail SSST et donne droit à 1 unité de formation continue (www.ssst.ch/fr/training).

PRÉREQUIS

Aucun.

PUBLIC

Tout public.

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Attestation de présence avec logo de la SSST.

OBJECTIFS

Définir les limites d'intervention d'une personne instruite selon la législation en vigueur.
A l'issue du cours, les participants seront capables de :

- comprendre les dangers de l'électricité
- avoir la bonne attitude en présence de danger.

CONTENU

- Survol de la législation
- Rappel des consignes feu
- Ce qu'est la tension
- Ce qu'est le courant
- Courant normal d'une prise
- Effets du courant sur le corps humain
- Electricité statique
- Haute tension
- Echauffement d'un conducteur
- Exemple de mauvais bricolage
- Mesure de protection : DDR (FI), etc.
- Récepteur électrique, source de chaleur
- Vapeur de solvant
- Appareils électriques et eau
- Piles usagées.

Méthode



Expériences interactives

Matériel

Support de cours fourni.

INTERVENANTS

Formateur qualifié et expérimenté.

DURÉE ET ORGANISATION

Date : sur demande.

Durée : 1 demi-journée

CONTACT

E : nathalie.bernardet@ifage.ch

T : +41 (0)22 807 3086